



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction départementale des Finances Publiques de la Loire**  
Pôle Ressources et Gestion État  
Pôle d'évaluation domaniale de la Loire  
11 rue mi-Carême – BP 502  
42007 SAINT-ÉTIENNE cedex 1  
Téléphone : 04 77 47 86 98  
Courriel : [ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT  
Téléphone : 04 77 47 85 98  
courriel : [emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr)

**Réf OSE : 2025-42207-02733**

**DS : 21894323**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 042-214202079-20250211-DL20250027-DE

27305 - SD  
S<sup>2</sup>LO



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Étienne, le 16 janvier 2025

Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la Loire

à

Commune de Saint Chamond  
avenue Antoine Pinay  
42400 Saint Chamond

**Lettre valant avis du Domaine**

Objet : avis prorogatif de valeur

Par une saisine en date du 14 janvier 2025, vous sollicitez l'actualisation de l'avis concernant l'estimation d'un tènement immobilier sis grande rue de Saint Ennemond, en vue de sa cession.

L'immeuble figurant au cadastre sous la référence BX 144 se compose d'un terrain nu d'environ 100 m<sup>2</sup> situé en zone urbaine.

Ce bien a fait l'objet d'une précédente évaluation n° 2023-42207-61488 pour une valeur vénale de 2 400 € ou 24 € le m<sup>2</sup>, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, avec une durée de validité d'un an.

Je vous informe que la durée de validité de l'avis domanial 2023-42207-61488 est prorogée jusqu'au 16 janvier 2026 sous réserve que soient inchangés l'état et la nature du bien, la nature de l'opération envisagée et les conditions d'urbanisme.

Pour le Directeur et par délégation,

Emmanuel ROBERT

Inspecteur des Finances publiques

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*